

<i>Nombre de membres du Conseil :</i>	19
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	19
<i>Conseillers présents :</i>	17

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.04.2015

L'an deux mille quinze, le seize avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

PRESENTS : ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, AUBOUSSIER Catherine, BAYLE Rachel, BOUCHER Pascal, BOUVET Laurent, CHOPARD Manon, CLOZEL Jean-Paul, DESBOS Philippe, DESZIERES Josette, EIDUKEVICIUS Catherine, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, ROBERT Chantal, SAINTSORNY Chantal, SOZET Dominique.

ABSENTS EXCUSES : BOISSIE Mickaël (procuration à ARZALIER André), FARGE Myriam (procuration à AUBOUSSIER Catherine).

Date de la convocation : 9.04.2015

I - QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Melle Manon CHOPARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Melle Manon CHOPARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse en son nom personnel et celui du Conseil Municipal, ses condoléances à Monsieur Gérard FEREYRE, pour le décès de sa maman.

III - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL : DELIBERATIONS

OBJET : N° 0027 URBANISME – ACQUISITION FONCIERE QUARTIER DES PRAIRIES - CHEMIN DE LA DIGUE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Commune doit procéder à des travaux de consolidation de la Digue du Doux qui jouxte le chemin de la Digue au droit du lotissement « Les Prairies ». Pour cela, il est nécessaire pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée AM 165, d'une contenance de 64 m² et la parcelle cadastrée AM 168, d'une contenance de 930 m², sises Les Prairies et appartenant à la Société PROCIVIS – 24 rue Balzac – 26000 VALENCE.

Il est précisé que ces parcelles correspondent à la voirie actuelle – chemin du Viaduc et chemin de la Digue.

Ces parcelles sont issues d'un plan de division élaboré au moment de la création du Lotissement Les Prairies en 1977. La régularisation foncière n'avait, à cette époque, pas été faite.

M. le Maire propose, en accord avec la Société PROCIVIS, d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire explique la difficulté à remonter dans le temps puisque la société civile des Prairies qui était propriétaire de cette parcelle a été dissoute en 1996, et que la succession des acquis de cette société a été dévolue à ADIS, à Immobilière de la Vallée du Rhône et à la Société PROCIVIS (aujourd'hui propriétaire). Cet acte sera élaboré par le notaire Maître Cheval-Gaillard (Ancien notaire du dossier : Maître Royer).

Monsieur GARDON demande s'il n'y aura pas de problème avec la SNCF chemin du Viaduc et Monsieur le Maire répond que cela a été résolu précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'acquisition, par la commune, à la Société PROCIVIS – 24 rue Balzac – 26000 VALENCE, pour l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AM 165 et 168 d'une superficie totale de 994 m².
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

OBJET : N° 0028 RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE

RAPPORTEUR : Jean-Paul CLOZEL

En 2008, la Commune de Saint-Jean-de-Muzols a contracté un emprunt de 1 200 00,00 €, d'une durée de 20 ans, à taux variable indexé sur l'indice Euribor 3 mois avec une marge de 0,85 %, à échéances trimestrielles, auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

Cet emprunt a fait l'objet d'un passage à un taux fixe de 4,10 % à l'échéance du 25/11/2011.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la Commune de Saint-Jean-de-Muzols a sollicité la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour le réaménagement de ce prêt dont le capital restant dû sera, au 25 mai 2015, de 924 372,72 €.

Par courrier du 3 avril 2015, la Caisse d'Épargne a transmis une proposition de refinancement :

Montant : 924 372,72 €,
Durée : 13 ans et 9 mois (55 échéances),
Profil d'amortissement : échéances constantes,
Périodicité des échéances : trimestrielle,
Point de départ d'amortissement : 25/05/2015,
Date de première échéance : 25/08/2015,
Date de dernière échéance : 25/02/2029,
Base de calcul : 30/360,
Frais de dossier : 0.05 % du montant,
Taux d'intérêt : Taux fixe de 2.82 %.

Le remboursement de l'emprunt contracté avec la Caisse d'Épargne s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Monsieur CLOZEL explique que dans le taux d'intérêt de 2,82 %, sont pris en compte le taux d'intérêt pratiqué à aujourd'hui ainsi que l'indemnité de remboursement anticipé. Actuellement les taux varient entre 1,68 à 1,70 % sur vingt-ans. Monsieur le Maire rajoute que ce refinancement va procurer une économie de 8 000,00 € par an pour les annuités à venir, et 4 500,00 € dès 2015.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est rendue nécessaire car la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal en début du mandat se limite à un prêt de 500 000,00 €, le prêt étant de 924 372,72 €, le Conseil Municipal est donc amené à délibérer. Monsieur le Maire précise que parallèlement à cet emprunt, la commune va souscrire auprès de la Caisse d'Épargne un prêt de 270 000,00 € au taux de 1,68 % pour financer les travaux en cours, en complément du prêt de 280 000,00 € qui a déjà été réalisé auprès de la Caisse d'Épargne. Les autres propositions (le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, le Crédit Agricole Centre-Est, la Banque Postale et le Crédit Mutuel) se situent entre 1,79 et 2,10 %. Le financement 2015 sera résolu dès demain puisque la date limite pour la souscription de ces deux prêts est le 17 avril à midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt de refinancement et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.

IV - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Voir prochain Conseil Municipal (fin mai 2015).

VI - COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Réfection de voirie : Chemin de l'Officier – Chemin de la Côte Sainte-Épine et Chemin de Martinot.

Monsieur le Maire informe que la Commune a demandé à l'entreprise EVTP d'intervenir pour réaliser l'entretien de ces deux voiries principales. Ce sera la seule intervention sur la voirie en 2015.

- Bulletin municipal

3^{ème} relecture prévue demain. Objectif : Tirage définitif milieu semaine prochaine.

Monsieur le Maire précise que le bulletin municipal sera distribué par les élu(e)s le week-end prochain, voir au plus tard, le week-end d'après. Monsieur le Maire remercie la commission qui a été chargée de la mise en page de ce bulletin, en particulier Catherine AUBOUSSIER et Myriam FARGE.

Date à retenir :

- Cérémonie du dimanche 26 avril 2015 : Journée des Déportés.

Rassemblement à 9 h 15 sur la Place du Souvenir Français – Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 9h30.

La séance est levée à 18h55.

Le Maire,

André ARZALIER